



BOOSTHEAT

**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 37'118.8850€
Siège social : 40 boulevard Henri-Sellier
92150 SURESNES
531 404 275 RCS NANTERRE
(la « Société »)**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2024

Sommaire

Personnes responsables	1
Activités de la société	2
Résultats économiques et financiers	12
ACTIF	15
<i>Actif immobilisé</i>	15
<i>Actif circulant</i>	15
PASSIF	17
<i>Capitaux Propres</i>	17
<i>Provisions pour risques et charges</i>	17
<i>Emprunts et dettes</i>	17
Annexes 2024	20
<i>PREAMBULE</i>	20
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	21
<i>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	22
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	27
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	28
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	29

Personnes responsables

Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Hugo BRUGIERE, Président de BOOSTHEAT SA.

Attestation de la personne responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

Fait à Suresnes
Le 08.05.2025

Hugo BRUGIERE
Président

Responsable de l'information financière

Hugo BRUGIERE
Président

Téléphone : 09 82 99 16 00
Adresse électronique :
investisseurs@boostheat.com

Activités de la société

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Sur l'année 2024, la société complètement restructurée et en ordre de marche a pu démontrer sur le premier semestre que le dernier brevet concernant le compresseur hybride (thermique + volumétrique) tenait toutes ses promesses. En effet, les 3 modes de fonctionnements possibles ont été testé dans le laboratoire de test remanié à cet effet.

Le deuxième semestre a été consacré d'une part à la réduction drastique des couts de fonctionnement et la préparation à la cession des actifs de la société a des partenaires pouvant poursuivre le développement pour aboutir à un produit commercialisable.

• Janvier :

Dans le cadre de sa feuille de route dévoilée au 1er semestre 2023, l'ensemble des équipes de l'activité « *Solutions de Compression Thermique (TCS)* » est engagé dans le programme de développement d'un tout nouveau compresseur hybride exploitant pleinement les technologies brevetées de BOOSTHEAT et répondant à l'enjeu majeur de l'hybridation des énergies primaires

Cette mobilisation a permis de tenir un planning ambitieux sur le deuxième semestre 2023 et de lever tous les verrous techniques les uns après les autres. Ainsi, BOOSTHEAT est fier d'annoncer la finalisation de l'étape théorique de développement du compresseur hybride et l'arrivée d'un premier prototype à l'échelle 1/1.

L'assemblage du compresseur thermique et du compresseur volumétrique constituant le compresseur hybride a été réalisé dans les ateliers de BOOSTHEAT et confirme que la Société dispose de toutes les expertises et équipements nécessaires après son recentrage stratégique. Le prototype est prêt pour les premiers essais fonctionnels et l'année 2024 peut commencer par les premiers tests de performances dans le laboratoire BOOSTHEAT spécialement équipé pour ces essais.

Dans les semaines qui viennent, les essais de performances vont permettre de valider les 3 modes de fonctionnement du compresseur hybride, afin de confirmer les potentiels théoriques de ce compresseur breveté

1. La possibilité de combiner de façon flexible et intelligente les 2 énergies primaires (gaz et électricité) en fonctions de différents critères choisis par le client (coût de l'énergie / disponibilité / etc.) ;
2. La production de chaleur ou de froid qui peut être couplée avec une production d'électricité modulable (application micro-cogénération) ;
3. L'utilisation d'un effet « booster » combinant simultanément les deux sources d'énergie primaire pour augmenter les niveaux de chaleur ou de froid produits par le système hybride.

La Société communiquera au fur et à mesure de la réalisation de ces essais sur chacun des modes de fonctionnement et ses performances.

Toutes ces étapes sont des avancées majeures et ouvrent la voie à des développements commerciaux pour des applications industrielles innovantes et performantes.

À ce titre, comme annoncé dans sa feuille de route, BOOSTHEAT a la volonté de garder une longueur d'avance sur l'objectif de neutralité carbone en 2050, en travaillant sur de nouvelles énergies primaires comme le biogaz, le biométhane ainsi que l'hydrogène. Ainsi, une des voies de développement explorées concerne la production de biométhane et de biogaz par la technologie de méthanisation.

En effet, dans une installation traditionnelle de méthanisation, 25% du biogaz produit est brûlé afin de générer de la chaleur et de maintenir en température le processus. La technologie BOOSTHEAT, bien plus efficace que les moyens

traditionnels de production de chaleur (chaudière, cogénération), permet de consommer moins de biogaz lors du processus de méthanisation et par conséquent d'accroître la quantité de biogaz valorisable. Elle contribue également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec un combustible, le biogaz, issu du processus biologique de méthanisation.

- **Février :**

Les essais engagés durant le mois de janvier ont confirmé le fonctionnement optimal de cette nouvelle technologie brevetée. Boostheat se prépare maintenant à entamer la dernière phase du projet. Dans les semaines qui viennent, les essais de performances vont permettre de valider les 3 modes de fonctionnement du compresseur hybride, afin de confirmer les potentiels théoriques de ce compresseur breveté :

Toutes ces étapes sont des avancées majeures et ouvrent la voie à des développements commerciaux pour des applications industrielles innovantes et performantes.

À ce titre, Boostheat annonce avoir reçu une lettre d'intention de la part d'un acteur industriel français dans le domaine de la microméthanisation afin d'exploiter les caractéristiques exceptionnelles de son tout nouveau compresseur hybride.

Boostheat confirme ainsi le potentiel commercial de sa technologie dans un domaine porteur au cœur des enjeux de performance énergétique, de souveraineté et d'économie circulaire.

- Boostheat a procédé à un tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 200 K€ le 1 février 2024 par le tirage de 1 tranche de 80 ORA.
- Le Conseil d'administration a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de la Société. Le nominal de l'action est réduit de 0,003 € à 0,0001 €. Le capital social de la Société, divisé en 569 600 531 actions, est, quant à lui, ramené de 1 708 801,593 € à 56 960,0531 €.

- **Mars :**

BOOSTHEAT et ENERTIME, société française des « CleanTech » au service de l'efficacité énergétique industrielle et de la production d'énergie géothermique et biomasse, annoncent la signature d'un accord en vue d'une collaboration stratégique ambitieuse dans le domaine de la compression d'hydrogène.

Cette collaboration a comme but d'accélérer le développement d'un compresseur innovant à fluide ionique, destiné à répondre aux besoins spécifiques du marché du stockage décentralisé d'hydrogène et des stations de ravitaillement en hydrogène pour la mobilité décarbonée. Ce développement sera nourri par le savoir-faire de Boostheat dans le domaine de la compression à piston dans des conditions de fonctionnement extrêmes et par les travaux réalisés par ENERTIME depuis 2022 autour du développement d'un compresseur d'hydrogène à piston liquide, en partenariat avec un professeur de l'Université Technologique de Compiègne (UTC)

La prochaine phase de développement consiste dans la réalisation d'un pilote industriel. En fonction des résultats obtenus par Boostheat lors de cette prochaine phase, les partenaires envisagent d'ores et déjà la création d'une coentreprise pour la commercialisation de cette toute nouvelle génération de compresseur d'hydrogène.

Les partenaires prévoient d'initier, en parallèle du développement du pilote, des actions de développement commercial, que ce soit auprès de potentiels partenariats technologiques ou industriels ou de clients finaux.

BOOSTHEAT et ENERTIME prévoient de communiquer régulièrement sur les principales avancées de cet ambitieux programme.

Concernant le compresseur hybride, après le succès des premiers essais fonctionnels annoncés en février dernier, Boostheat poursuit activement ses campagnes de qualification pour évaluer ses performances en mode « pompe à chaleur Stirling »

Configuré en cycle fermé (clapets fermés), le compresseur agit comme une machine thermique de type Stirling, capable de fonctionner soit en mode « moteur » pour la production d'électricité à partir d'énergie thermique, soit en mode « pompe à chaleur » pour la production de chaleur en très haute température ou de froid cryogénique à partir d'énergie électrique. C'est cette dernière fonctionnalité qui a été évaluée avec succès avec un compresseur hybride qui s'est avéré extrêmement flexible et performant.

Ces résultats marquent une avancée significative dans la performance des systèmes de chauffage et de refroidissement à très haute ou très basse température pour lesquelles l'industrie en général, et le monde du biogaz en particulier, peine à trouver des solutions efficaces. BOOSTHEAT serait ainsi parmi les premiers acteurs sur ce marché en croissance exponentielle.

Les essais de ce prototype ont prouvé sa capacité à produire du chaud à très haute température (400°C) et du froid (jusqu'à -35°C), surpassant ainsi les attentes initiales. Les équipes R&D de BOOSTHEAT estiment que ces essais confirment qu'un prototype optimisé sur ce mode de fonctionnement pourra aisément atteindre des températures encore plus extrêmes, allant jusqu'à 600°C pour le chaud et -70°C pour le froid, faisant ainsi de BOOSTHEAT un acteur unique sur ce segment dont les applications sont multiples.

En production chaud à très haute température (>400°C), le compresseur hybride pourrait facilement valoriser une source thermique pouvant être renouvelable (air extérieur...) ou issue de la chaleur fatale à basse température entre 30°C et 200°C. Le coefficient de performance (COP) de la pompe à chaleur équipée du compresseur hybride pourrait alors atteindre des rendements supérieurs à 3.

- Boostheat a procédé à un tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 200 K€ le 1 mars 2024 par le tirage de 1 tranche de 80 ORA.
- Boostheat annonce avoir décidé de mettre en œuvre un regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle contre 10 000 anciennes.

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale du 15 septembre 2023, le conseil d'administration de la Société a décidé de mettre en œuvre ce regroupement dont les opérations débiteront le 4 avril 2024, pour s'achever le 3 mai 2024, le premier jour de cotation des nouvelles actions Boostheat regroupées étant le 6 mai 2024. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 611 705 794 actions^[1] ;
- Parité d'échange : 1 action nouvelle contre 10 000 anciennes ;
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 61 170 actions ;

- **Avril :**

Boostheat annonce son adhésion à l'Association Européenne du Biogaz afin d'accélérer la pénétration de sa technologie de compression hybride dans le monde de la production de biogaz à l'échelle Européenne.

L'Association Européenne du Biogaz (European Biogas Association - EBA) est une organisation basée à Bruxelles qui représente les intérêts de l'industrie européenne du biogaz. Fondée en 2009, elle regroupe des entreprises, des associations professionnelles, des instituts de recherche et des organisations gouvernementales impliquées dans le secteur du biogaz.

En résumé, l'Association Européenne du Biogaz joue un rôle clé dans la promotion et le développement du biogaz en Europe, œuvrant pour un avenir énergétique plus durable et plus respectueux de l'environnement.

En rejoignant l'EBA, Boostheat offre une formidable visibilité à sa technologie de rupture et apporte une solution à une filière en quête d'innovation. Cette adhésion à l'EBA est un élément de plus dans la concrétisation des activités de développement de Boostheat dans la filière de la méthanisation en France et à l'international.

Boostheat, confirme une nouvelle fois le potentiel technique et commercial de sa technologie de compression hybride dans le domaine de la méthanisation par la réception d'une nouvelle lettre d'intérêt d'un acteur reconnu du secteur.

Cet expert français de la méthanisation a officialisé son intérêt et soutien dans le but d'accélérer le développement de la technologie Boostheat et d'accompagner la mise au point d'un produit qui répond aux besoins de ce marché en fort développement. Cet acteur reconnu dans le monde de la micro-méthanisation et de la méthanisation collective fabrique et installe des unités complètes permettant de récupérer le biogaz produit par le processus de digestion anaérobie des entrants.

Le vendredi 19 avril, Boostheat entamait la dernière phase de test de son programme de recherche et développement ambitieux démarré en 2023. Cette phase visait à tester et valider le potentiel de l'hybridation de son nouveau compresseur. L'objectif était double : valider le premier compresseur hybride tout-en-un pour les pompes à chaleur et démontrer une amélioration significative de son efficacité pour la production de chaud ou de froid négatif.

Dès les premiers tests, le nouveau compresseur hybride de Boostheat a révélé des performances exceptionnelles, surpassant de loin celles de son prédécesseur, le compresseur thermique de 1^{ère} génération développée par Boostheat. Ces résultats impressionnants révèlent une augmentation de plus de 50% de la capacité de compression comparée au modèle précédent, tout en triplant le débit du fluide frigorigène au CO₂. Cette avancée majeure améliore significativement l'efficacité énergétique et la puissance du compresseur, marquant ainsi une étape cruciale dans l'évolution des solutions de chauffage et de refroidissement.

Basée sur ces résultats initiaux plus que prometteurs, la société confirme dès maintenant les avancées suivantes :

Le développement d'un nouveau compresseur capable de remplacer trois unités de la 1^{ère} génération, permettant ainsi une optimisation significative du coût, de la fiabilité et de l'efficacité. Cette innovation est destinée à rendre le coût du kW thermique plus compétitif pour de nombreuses applications industrielles ;

1. Un design de compresseur pouvant atteindre jusqu'à 50 kW de puissance thermique en configuration simple et jusqu'à 250 kW en configuration en cascade, offrant ainsi une capacité cinq fois supérieure à celle de la technologie antérieure.

Un conseil d'administration de Boostheat a eu lieu le 29 Avril 2024 qui a permis la validation des comptes annuels 2023 Les procédures d'audit sont en cours de finalisation et le rapport financier annuel sera publié dans les meilleurs délais, le temps pour les contrôleurs légaux de finaliser leur analyse des risques liés au principe de continuité d'exploitation.

Depuis le début de l'exercice 2023, BOOSTHEAT a opéré un pivot stratégique majeur, au service de l'accélération de la transition écologique, sous l'impulsion de HBR Investment Group et dans le cadre d'un plan de continuation validé par le Tribunal de commerce de Lyon en mai 2023.

La Société est désormais focalisée sur :

- L'activité Solutions de compression thermique autour de son compresseur thermique unique, utilisant le CO₂ comme fluide frigorigène, une innovation qui ouvre la voie à une nouvelle génération de pompe à chaleur permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie tout en réduisant l'impact environnemental des solutions de chauffage ;
- L'activité BOOSTHEAT S³ (Software Solutions & Services) autour de sa nouvelle solution logicielle ImpliciX, qui permet aux entreprises industrielles d'optimiser les performances de leurs produits ainsi que leurs opérations de maintenance, l'objectif étant de réduire les coûts et gagner en efficacité lors du déploiement de produits.

Pour son activité de compression, BOOSTHEAT a concentré ses efforts sur l'innovation avec le croisement de la compression thermique et l'hybridation énergétique. Ces travaux de recherche qui ont mobilisé les équipes pendant le premier semestre 2023 ont abouti à l'élaboration d'un compresseur hybride, dont les bases avaient été posées

sur un brevet en 2019 mais inutilisé jusqu'à présent. Grâce aux tests réalisés avec succès durant le second semestre 2023 et poursuivis début 2024, cette direction stratégique a mené la Société à proposer de nouvelles solutions disruptives aux industriels ouvrant la voie à de nouveaux partenariats potentiels, en particulier dans le secteur du biogaz.

Parallèlement, BOOSTHEAT a élargi son portefeuille logiciel avec le développement et la présentation de sa solution ImpliciX, visant à renforcer l'efficacité énergétique pour des acteurs de la production d'énergie. Cette solution pilote pouvant être déployée auprès d'industriels vise à jeter les bases d'une future solution commercialisable et nouer des partenariats industriels en 2024.

- Boostheat a procédé à un tirage sur sa ligne de financement en fonds propres de 200 K€ le 15 Avril 2024 par le tirage de 1 tranche de 80 ORA.

- **Mai :**

Boostheat informe ses actionnaires qu'une assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) de la Société se tiendra le lundi 10 juin 2024 à 9 heures au 14, rue de la République à Suresnes (92150).

- **Juin :**

Boostheat annonce le 9 Juin 2024 la mise à disposition du public de son rapport financier annuel au 31 décembre 2023.

Les Commissaires aux Comptes ont certifié les comptes annuels et rendu leur rapport intégrant l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels. »

Boostheat annonce la réussite du programme d'essais de son nouveau compresseur hybride, marquant une étape significative dans le développement de solutions énergétiques innovantes au service de la réduction de l'impact environnemental. Cette avancée technologique majeure, qui a déjà suscité des discussions avec des partenaires industriels pour l'exploitation et l'intégration de cette technologie dans les secteurs du biogaz et du biométhane, ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire de l'entreprise. BOOSTHEAT va maintenant chercher à valoriser son actif stratégique et fait radicalement évoluer son organisation dans ce nouveau contexte.

Pour valoriser au mieux cet actif stratégique, BOOSTHEAT a fait le choix de se rapprocher d'acteurs industriels susceptibles d'acquérir et d'exploiter le compresseur hybride pour l'amener à l'échelle industrielle.

Pour mémoire, BOOSTHEAT déjà reçu 2 lettres d'intérêt de la part d'acteurs reconnus du secteur de la production de biogaz et de biométhane, secteur idéalement positionné pour tirer profit de cette technologie, et espère également susciter l'intérêt d'industriels des domaines de la compression et du HVAC, tels que les fabricants de machines thermiques ou frigorifiques.

BOOSTHEAT est engagé dans la même stratégie pour sa nouvelle solution logicielle ImpliciX, qui permet aux entreprises industrielles d'optimiser les performances de leurs produits ainsi que leurs opérations de maintenance. Cette solution pilote a déjà donné lieu à la signature d'une lettre d'intérêt de la part de la société Proxipel, un acteur industriel spécialisé dans la transformation et la valorisation de la biomasse, pour l'intégration d'ImpliciX dans leurs futures générations de machines à pellet.

La Société reste à l'écoute des nouvelles manifestations d'intérêts qui pourraient être présentées pour les actifs stratégiques, que ce soit le compresseur, la suite logicielle ou les brevets attachés.

Afin de disposer de la visibilité financière nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie valorisation de son actif, BOOSTHEAT a décidé la mise en œuvre d'un plan drastique de réduction des coûts et dispose du soutien réaffirmé de ses partenaires financiers.

Afin de concentrer ses ressources financières sur les sujets directement liés à la mise en œuvre de cette stratégie valorisation de son actif, BOOSTHEAT a décidé d'arrêter toutes les autres dépenses opérationnelles, de supprimer environ 10 postes et de dénoncer les contrats non essentiels. L'objectif est de faire passer la consommation de trésorerie liée à l'exploitation et aux investissements de 375 k€ par mois en moyenne en 2023 à environ 100 k€ par mois en moyenne dès le 2nd semestre 2024.

Dans le même temps, BOOSTHEAT travaille en étroite collaboration avec ses partenaires et avec le soutien renouvelé de HBR Investment Group à l'apurement de son passif, notamment les dettes bancaires issues du plan de sauvegarde encore en circulation[1], soit une valeur nominale de 5,6 M€. Pour mémoire, HBR Investment Group s'est déjà porté acquéreur de la dette obligataire de 8,0 M€ durant la période d'observation et s'est engagé à ne pas solliciter le remboursement en numéraire de ces créances.

Ce plan drastique d'économie, associé au soutien de HBR Investment Group et à la capacité résiduelle de financement maximale de 22,8 M€ au travers de la ligne de financement obligataire, doit permettre d'assurer la continuité d'exploitation.

- **Septembre :**

Boostheat annonce avoir procédé à une ultime levée de fonds de 175 K€ par le tirage de 1 tranche de 70 ORA, pour une valeur nominale de 175 K€, souscrite par Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO)[1]. Le contrat a désormais pris fin et ne donnera pas lieu à de nouveaux tirages. La Société étudie les modalités de mise en œuvre d'un nouveau financement afin de soutenir sa feuille de route.

Cette levée de fonds, d'un montant total de 175 K€, est destinée à poursuivre le financement du plan de retournement.

Cette émission d'ORA pourrait donner lieu à la création de 355 756 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ces tirages seraient de 0,86%.

Pour mémoire, conformément aux dispositions légales, la Société Boostheat est restée soumise, pendant une durée de 3 ans à compter du transfert de ses titres sur Euronext Growth Paris, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext. Cette période de transition a pris fin à compter de la séance de Bourse du 20 septembre 2023, de sorte que, désormais, BOOSTHEAT et ses actionnaires sont uniquement soumis aux obligations applicables aux sociétés cotées sur Euronext Growth.

Par ailleurs, la Société annonce avoir procédé, sur la base de la 14^{ème} résolution votée lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2024, a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de la Société. Le nominal de l'action est réduit de 1,00 euro à 0,20 euro. Le capital social de la Société, divisé en 214 011 actions, est, quant à lui, ramené de 214 011,00 euros à 42 802,20 euros.

- **Décembre :**

Boostheat fait un point sur les derniers résultats semestriels 2024 et les derniers faits marquants de son activité

- Succès du programme d'essais ouvrant la voie à la valorisation des actifs technologiques ;
- Succès du plan drastique de réduction des coûts et forte amélioration des résultats semestriels ;
- Poursuite du programme d'apurement du passif et mise en place d'une nouvelle ligne de financement permettant de poursuivre les travaux de valorisation des actifs technologiques.

Le 1^{er} semestre 2024 a été marqué par le succès, annoncé en juin dernier, du programme d'essais du nouveau compresseur hybride développé par BOOSTHEAT, marquant une étape significative dans le développement de solutions énergétiques innovantes au service de la réduction de l'impact environnemental.

Ce programme d'essais ambitieux avait pour enjeu la validation des différents modes de fonctionnement de son compresseur hybride (Pompe à Chaleur Stirling / micro-cogénération / Pompe à Chaleur Hybride), illustrant les avantages de chacun pour l'industrie et de futurs usages de la technologie. La finalisation du programme d'essais du compresseur hybride de BOOSTHEAT symbolise une réussite majeure, répondant parfaitement aux objectifs stratégiques ambitieux établis par l'équipe de Direction et confirmant les atouts de la technologie brevetée par BOOSTHEAT.

Pour valoriser au mieux cet actif stratégique, BOOSTHEAT a fait le choix de se rapprocher d'acteurs industriels susceptibles d'acquérir et d'exploiter le compresseur hybride pour l'amener à l'échelle industrielle. Des marques d'intérêt ont été reçues et les discussions se poursuivent.

Comme annoncé, BOOSTHEAT a mis en œuvre un plan drastique de réduction des coûts, afin de concentrer ses ressources financières sur les sujets directement liés à la mise en œuvre de cette stratégie de valorisation de son actif. Ainsi, toutes les autres dépenses opérationnelles ont été arrêtées, permettant de ramener le montant de la perte d'exploitation de 3 067 k€ à 1 407 k€ entre le 1^{er} semestre 2023 et le 1^{er} semestre 2024, soit une baisse de -54%.

Mieux, le résultat net, qui avait plongé à -25 404 k€ au 1^{er} semestre 2023 du fait d'importantes charges exceptionnelles liées au financement de l'entreprise, ressort à -1 359 k€, soit une réduction de 95% de la perte semestrielle.

Au 30 juin 2024, BOOSTHEAT bénéficiait toujours du soutien de HBR Investment Group qui a repris l'essentiel des créances dans le cadre du plan de continuation et dispose aujourd'hui d'une créance de 14 040 k€ sur la Société avec l'engagement de ne pas solliciter le remboursement en numéraire de ces créances qui pourront être converties en capital, le cas échéant. Cette créance, considérée comme des quasi-fonds propres, compense en grande partie le montant des fonds propres négatifs (-17 235 k€). La dette financière résiduelle s'élève à 930 k€ à fin juin 2024, intégralement composée d'obligations remboursables en actions, pour des disponibilités de 43 k€.

Soucieux tout à la fois de maintenir un engagement fort auprès de BOOSTHEAT, de maîtriser son exposition financière globale et de poursuivre le processus de désendettement de la Société, HBR Investment Group a décidé de céder ses créances envers BOOSTHEAT au groupe Alpha Blue Ocean. Ce dernier reprend l'engagement de ne pas demander le remboursement en numéraire des créances acquises et s'engage dans un processus de transformation de cette dette en capital.

A cet effet, Alternative Debt Restructuring Solutions (« ADRS »), membre du groupe Alpha Blue Ocean, a souscrit à une émission réservée d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes émises par BOOSTHEAT (les « OCEANE », dont les modalités et le cadre juridique de l'émission sont décrits en annexe A ci-après) par compensation de sa créance. Sur la base du dernier cours coté, la compensation de l'intégralité de la créance par souscription à des OCEANE et leurs conversions pourraient donner lieu à la création de 60 783 600 actions nouvelles. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce nouveau tirage serait de 0,01%.

Ce processus sera mené en parallèle du soutien renouvelé par le groupe Alpha Blue Ocean à la Société au travers de sa nouvelle ligne de financement décrite ci-dessous.

BOOSTHEAT a ainsi signé un nouveau contrat de financement d'un montant nominal maximal de 5 000 k€ sur une période maximale de 36 mois, par émission d'OCEANE-BSA, afin de poursuivre les travaux de valorisation de ses actifs technologiques.

Ce contrat d'émission a été conclu le 6 novembre 2024 entre BOOSTHEAT et le fonds Impact Tech Turnaround Opportunities (« ITTO »), membre du groupe Alpha Blue Ocean, en vue de la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible par émission de 1 000 bons d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes d'une valeur nominale de 5 000 € chacune (les « OCEANE »), se décomposant en 20

tranches de 50 OCEANE chacune, assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCEANE et les BSA ensemble, les « OCEANE-BSA »). Le montant nominal total des OCEANE ainsi émises sera égal à 5 000 k€. Les caractéristiques et modalités des bons d'émission des OCEANE-BSA à émettre au bénéfice d'ITTO sont détaillées en annexe au présent communiqué.

Une première levée de fonds de 250 K€ (240 K€ nets des frais de structuration) a été réalisée par le tirage de 1 tranche d'OCEANE-BSA donnant lieu à l'émission de 416 666 BSA et pouvant donner lieu à la création de 1 491 583 actions nouvelles en cas de conversion des OCEANE, sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce nouveau tirage serait de 0,24%.

Cette ligne de financement vient prendre la suite du contrat de financement mis en œuvre en mai 2021 et qui a pris fin en septembre 2024. A ce jour, ITTO détient un volume résiduel d'ORA émises par BOOSTHEAT d'un montant principal de 965 K€ (930 K€ au 30 juin 2024).

Ainsi doté de nouveaux moyens financiers et d'une structure de coûts ultralégère, BOOSTHEAT doit être en mesure de couvrir ses besoins de financement à 12 mois et aura la faculté d'initier de nouvelles activités dans le futur.

La Société tiendra à jour sur son site internet (www.boostheat-group.com) un tableau de suivi des OCEANE, des BSA et du nombre d'actions en circulation.

Évolution des affaires

Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

L'année 2024 commence très positivement que ce soit côté technique comme sur l'aspect business développement.

- Côté technique, toutes les pièces du prototype du compresseur hybride commandées fin 2023 ont été livrées dans les délais et l'assemblage peut commencer dans le laboratoire d'essai remanié à cet effet.
- Côté business développement la cible du marché de la méthanisation ayant été entérinée par la direction fin 2023, le travail de démarchage des acteurs principaux de ce secteur a été mis en place sur la France dès janvier 2024.

Le périmètre a été rapidement élargi à l'Allemagne (pays avec 20 ans d'avance sur la France sur ce marché) et l'Italie avec un potentiel équivalent au marché Français. Ces trois marchés principaux en Europe sont tous alignés sur le même business model pour les agriculteurs / méthaniseurs avec comme finalité la production de biométhane. Ce biométhane est lui valorisé car racheté et réinjecté dans le réseau de distribution de gaz de ville par les énergéticiens (ENGIE en France)

En février 2024, à la suite de l'assemblage de tous les composants du compresseur thermique et du compresseur volumétrique, les premiers essais mécaniques de l'ensemble sont concluants. L'ensemble est donc monté sur châssis pour montage sur le banc d'essai qui inclut le brûleur gaz pour le fonctionnement en mode thermique ainsi que l'accouplement avec un moteur électrique pour le mode électrique ou bi énergie.

Les premiers essais en mars 2024, permettent de valider le mode de fonctionnement « haute température ». En entraînant l'ensemble des 2 compresseurs avec le moteur électrique, nous avons réussi à produire dans le sens de rotation horaire des températures avoisinant les 400 °C sur la tête du compresseur thermique et du -35 °C dans le sens anti-horaire. Ces premiers résultats sont très prometteurs en considérant de nombreuses marges d'améliorations avec un design optimisé pour ces applications très hautes ou très basses températures.

En avril et mai 2024, les 2 autres modes de fonctionnement sont validés.

D'abord le mode pompe à chaleur en mixant les 2 énergies primaires à disposition : le vecteur gaz combiné au vecteur électrique.

Là aussi les résultats sont prometteurs car on s'aperçoit que le débit de fluide (CO₂) généré sur le circuit thermodynamique est jusqu'à 3 fois plus important que sur la première génération de compresseur thermique. Le rapport de compression est lui augmenté de 50 % par rapport au compresseur thermique seul.

Ces éléments présagent des performances optimisées jamais atteintes.
On peut maintenant envisager une puissance unitaire du compresseur hybride de 50 KW.

Coté business développement, en quelques mois les contacts sont nombreux, et à fin Avril, déjà deux lettres d'intérêt de deux acteurs du secteur, un dans la méthanisation sur fosses, l'autre dans la micro-méthanisation. Boostheat s'est également porté membre de deux associations qui vont permettre d'élargir notre action :
ATEE (Association Technique Energie et Environnement, groupe Biogaz)
EBA (Association Européenne Biogaz)

Pour synthétiser toutes ces actions de Business développement, on peut dire que l'intérêt dans le secteur de la production de Biogaz est certain. Le besoin de chauffage du process de méthanisation est confirmé, l'autoconsommation du Biogaz produit est également un élément clé dans le business model.

Par conséquent l'utilisation de la technologie Boostheat pour le chauffage du process induit une économie de Biogaz brûlé (rendement gaz de 150 %), qui permet au client méthaniseur de valoriser une quantité de biogaz en biométhane plus importante ; ce qui accélère d'autant plus le retour sur investissement de l'installation de chauffage avec Boostheat « inside »

Ce dernier point est important pour la suite.
Toutes les marques d'intérêts des 6 derniers mois, sont portés sur un produit final qu'on appellera « pompe à chaleur gaz » et pas que sur le « cœur » du produit qui est le compresseur Boostheat.

La décision de l'actionnaire à ce stade de développement du compresseur hybride (TRL 4) est de chercher à valoriser son actif stratégique et fait radicalement évoluer son organisation dans ce nouveau contexte en arrêtant toutes les dépenses opérationnelles, afin de disposer de la visibilité financière nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie de valorisation de son actif. Un PSE va être rapidement mis en place avec la suppression d'environ 10 postes, et les locaux de Venissieux seront rendu au bailleur en septembre 2024.

L'objectif est de faire passer la consommation de trésorerie liée à l'exploitation et aux investissements de 375 k€ par mois en moyenne en 2023 à moins de 100 k€ par mois en moyenne dès le 2nd semestre 2024.

Sur le deuxième semestre, quelques discussions avec des industriels des pompes à chaleur ont eu lieu pour évoquer la reprise de l'actif de Boostheat sans aboutissement à la fin 2024.

Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société exerce ses activités dans un environnement évolutif comportant des risques dont certains échappent à son contrôle.

- Au 31/12/2024 les risques de la société sont principalement centrés sur trois sujets :
 - La capacité de l'entreprise à démontrer la pertinence de ses derniers développements et notamment la compression hybride. Malgré les efforts sur les 6 derniers mois, une visite d'un salon ciblé dans les pompes à chaleur (ISH) ainsi qu'un mailing a environ 200 fabricants européens de pompes à chaleur, les marques d'intérêts peinent à se manifester.
 - La société BOOSTHEAT ayant mis en place un nouveau financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO), qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.
 - Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO). Le risque réside dans la

bonne exécution de ce nouveau financement par ITTO afin d'assainir le passif et pouvoir refinancer la continuité des activités futures.

- Le contexte géopolitique en évolution, l'évolution des prix des énergies entre électricité et gaz quasiment impossible à déterminer et le gaz bashing Européens depuis 2022, rendent l'attractivité de la technologie Boostheat beaucoup plus difficile qu'à la création de la société.

Résultats économiques et financiers

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	12 706		12 706	281 955	- 269 249	-95,49
Chiffres d'affaires Nets	12 706		12 706	281 955	- 269 249	-95,49
Production stockée				-224 555	224 555	-100
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			9 845 776	2 445 217	7 400 559	302,65
Autres produits			2 616	60	2 556	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			9 861 098	2 502 677	7 358 421	294,02
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			457 497	1 576 967	-1 119 470	-70,99
Autres achats et charges externes			965 811	3 544 357	-2 578 546	-72,75
Impôts, taxes et versements assimilés			81 434	94 643	- 13 209	-13,96
Salaires et traitements			555 236	1 594 727	-1 039 491	-65,18
Charges sociales			218 248	222 754	- 4 506	-2,02
Dotations aux amortissements sur immobilisations			36 868	184 887	- 148 019	-80,06
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			-72 783	38 508	- 111 291	-289,01
Total des charges d'exploitation (II)			2 242 311	7 256 842	-5 014 531	-69,10
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			7 618 787	-4 754 165	12 372 952	260,25
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations				145 251	- 145 251	-100
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés				88	- 88	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 309 532	2 405 695	-1 096 163	-45,57
Différences positives de change				348	- 348	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			1 309 532	2 551 382	-1 241 850	-48,67
Dotations financières aux amortissements et provisions				2 646 706	-2 646 706	-100
Intérêts et charges assimilés			75 317	299 637	- 224 320	-74,86
Différences négatives de change			0	43	- 43	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			75 317	2 946 386	-2 871 069	-97,44
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 234 215	-395 004	1 629 219	412,46
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			8 853 003	-5 149 170	14 002 173	271,93

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	80 116	4 763 546	-4 683 430	-98,32
Produits exceptionnels sur opérations en capital	81 131	278 736	- 197 605	-70,89
Reprises sur provisions et transferts de charges	914 879	114 637	800 242	698,07
Total des produits exceptionnels (VII)	1 076 126	5 156 918	-4 080 792	-79,13
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 351 535	37 822 362	-36 470 827	-96,43
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 779 556	568 843	10 210 713	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		914 879	- 914 879	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 131 091	39 306 083	-27 174 992	-69,14
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-11 054 965	-34 149 165	23 094 200	67,63
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-106 616	-348 113	241 497	69,37
Total des Produits (I+III+V+VII)	12 246 756	10 210 977	2 035 779	19,94
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	14 342 103	49 161 198	-34 819 095	-70,83
RESULTAT NET	-2 095 347	-38 950 221	36 854 874	94,62
Dont Crédit-bail mobilier		-44 365	44 365	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

Résultat de l'exercice

Le résultat net au 31/12/2024 ressort à – 2 095 347 € versus – 38 950 221 € au 31/12/2023 soit une réduction du déficit de + 36 854 874 €. Il est le reflet des efforts de restructuration et de réduction de charges engagés.

Au cours de cette année le chiffre d'affaire s'élève à 12 706€ constitués uniquement d'un ajustement de loyers de sous-location 2023. Il n'y a pas encore de chiffre d'affaires.

Les produits d'exploitation de cette année s'élèvent à 9 861 098€. Ils sont composés de :

- Reprise de provision sur dépréciation des frais R&D pour 4 265 682 €
- Reprise de provision sur dépréciation des immobilisations en cours pour 5 106 559 €
- Reprise de provision sur dépréciation des stocks pour 457 497 €
- Des remboursements de formations pour 10 500 €
- Des avantages en natures diverses pour 5 539 €

Les charges d'exploitation de cette année s'élèvent à 2 242 311€ contre 7 256 842 € au 31/12/2023, soit une diminution de – 5 014 531 € (-69 %).

- Il n'y a plus d'achats de matières premières et autres approvisionnements du fait de l'arrêt de l'activité de production
- La baisse s'explique par :
 - -1 854 K€ de sous-traitance et achats de prestations de services (achats d'études et recherches) du fait du recentrage sur l'activité bureau d'études et de la restructuration
 - – 695 € sur les charges externes (Loyers, honoraires et autres charges).
- Les impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 81 434 € contre 94 643 € au 31/12/2023.

- Les salaires et traitements s'élèvent à 555 236€ contre 1 594 727 € au 31/12/2023, soit une diminution de 1 039 491 € (-65%) qui s'explique par la réduction des effectifs.
- Les charges sociales s'élèvent de 218 248 € contre 222 754 € au 31/12/2023, soit une diminution de 4 506 € (-2%).
- Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 36 868 € contre 184 887 € au 31/12/2023, soit une diminution de 148 019 €.
 - Les frais de développement (immobilisations incorporelles en cours) sont à 0
 - Les immobilisations corporelles sont également à 0.
 - ⊖ Les stocks et encours sont à 0

Le résultat financier au 31/12/2024 est de + 1 234 215 € contre – 395 004 € au 31/12/2023, soit une amélioration de + 1 629 219 € (effet lié à la reprise de dépréciation des comptes-courants des filiales BOOSTHEAT France et Allemagne et de l'ajustement de situation nette)

Le résultat exceptionnel au 31/12/2024 ressort à – 11 054 965 € contre – 34 149 165 € au 31/12/2023.

Il s'explique par :

- Un dégrèvement de CFE demandé pour 2024 pour + 77 173€.
- Un profit exceptionnel de + 2 943€ correspondant à un écart sur les JJS de plus de 3 ans.
- Un déficit exceptionnel sur cessions d'immobilisations pour – 9 433 158€.
- Un déficit exceptionnel sur les pénalités ORA pour - 436 086€. Ce déficit s'explique par la reprise de la dotation exceptionnelle de + 914 878€ de 2023 dont les pénalités ont été réellement constatées. Ainsi que la dotation exceptionnelle de - 436 086€ au titre des pénalités de conversion sur les ORA non converties au 31.12.2024.
- Une charge exceptionnelle sur des provisions fournisseurs annulées car supérieures à 3 ans pour - 570€.
- Une charge exceptionnelle à la suite des abandons de créances sur les comptes courants de BHFR et BHDE pour - 1 092 735€.
- Une charge exceptionnelle à la suite d'une reprise de provision d'amortissement de subvention pour un trop perçu pour – 172 518€.

Le résultat de l'exercice 2024 ressort donc à – **2 095 347 €** versus - 38 950 221 € sur l'exercice précédent.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	6 700	6 700			
Recherche et développement				4 265 682	-4 265 682
Concessions, brevets, droits similaires	668	668		-4 264 772	4 264 772
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 560	5 102	2 458	148 173	- 145 715
Autres immobilisations corporelles	2 603	2 603		21 162	- 21 162
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 673 950	2 649 946	24 004	24 004	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	287 417	287 265	153	153	
Prêts					
Autres immobilisations financières	19 073		19 073	47 294	- 28 221
TOTAL (I)	2 997 970	2 952 283	45 687	241 694	- 196 007
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				21 431	- 21 431
Clients et comptes rattachés	25 061	1 959	23 102	23 243	- 141
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	11 762		11 762	3 465	8 297
. Personnel	1 599		1 599		1 599
. Organismes sociaux	1 547		1 547	1 243	304
. Etat, impôts sur les bénéfices	454 729		454 729	348 113	106 616
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	276 703		276 703	256 281	20 422
. Autres	110 343	5 991	104 352	175 868	- 71 516
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	182 304		182 304	190 916	- 8 612
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	9 358		9 358	44 122	- 34 764
TOTAL (II)	1 073 405	7 950	1 065 455	1 064 682	773
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 071 375	2 960 233	1 111 142	1 306 376	- 195 234

Au 31/12/2024 :

Sont comptabilisés en immobilisations incorporelles :

- Les frais de recherche et développement des exercices précédents d'un montant brut de 8 506 520 ont été intégralement retirées de l'actif.
- Les brevets pour 668 € amortis en totalité.
- Les immobilisations en cours des exercices précédents, correspondant à des frais de développement et inscrites pour une valeur brute de 5 106 559 €, ont été intégralement retirées de l'actif.

Sont comptabilisés en immobilisations corporelles :

- Des installations techniques, matériel et outillage dont la valeur nette est de 2 458 € contre 148 173 € au 31/12/2023. Cette diminution est en partie due à la mise au rebut des immobilisations.
- D'autres immobilisations corporelles (informatique, mobilier, agencements) dont la valeur nette est de 0 € contre 21 162 € sur l'exercice précédent, soit une diminution de 21 162 € également liée à des mises au rebut ou en vente de matériels non utilisés

Les immobilisations financières en valeurs nettes s'élèvent à 43 229€ contre 71 450€ au 31/12/2023. Les actions propres ont fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

Les stocks ont été sortis en totalité.

Les créances nettes s'élèvent à 873 794 € et sont essentiellement constituées :

- de crédits d'impôts (CIR) pour une valeur de 454 729 € et de crédits de TVA et TVA déductible pour une valeur 266 194 € ;
- de créances clients nettes pour 23 102 €
- d'avances en compte courant consenties à nos deux filiales et provisionnées à 100 %.

Les liquidités s'élèvent à 182 304 € contre 190 916 € sur l'exercice précédent.

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	107 711	253 923	- 146 212
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 116 769	1 788 729	328 040
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	18 494 110	16 671 059	1 823 051
Autres réserves			
Report à nouveau	-36 454 543	2 495 679	-38 950 222
Résultat de l'exercice	-2 095 347	-38 950 221	36 854 874
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-17 831 300	-17 740 831	- 90 469
Produits des émissions de titres participatifs			
Produits des émissions de titres participatifs	14 142 630	14 142 630	
Avances conditionnées	110 045	110 045	
TOTAL (II)	14 252 675	14 252 675	
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	436 086	914 879	- 478 793
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	436 086	914 879	- 478 793
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	1 215 000	1 280 000	- 65 000
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	790 481	546 866	243 615
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 290 610	900 286	390 324
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	8 830	284 979	- 276 149
. Organismes sociaux	772 919	610 417	162 502
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 800	1 000	1 800
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	92 042	95 022	- 2 980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	81 000	161 083	- 80 083
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	4 253 681	3 879 653	374 028
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 111 142	1 306 376	- 195 234

Les capitaux propres s'élèvent à – 17 831 300 € dont - 2 095 347 € issus du résultat de l'exercice, contre – 17 740 831 € au 31/12/2023, soit une diminution de - 90 469 €

Les autres fonds propres s'élèvent à 14 252 675 €. Ils sont constitués de :

- 8 180 877 € d'obligations acquises par HBR Investment Group auprès des obligataires historiques, assorties, dans le cadre du jugement définitif du tribunal de commerce de Lyon du 23 mai 2023, arrêtant le plan de sauvegarde de Boostheat SA, d'un engagement ferme de la part d'HBR à ne pas en exiger le remboursement en numéraire, étant précisé que ces créances ne pourront être que capitalisées
- 5 601 590 € d'emprunts auprès d'établissement de crédit qui seront rachetés par HBR Investment Group à hauteur de 10% de leur montant définitivement admis, conformément au plan de sauvegarde arrêté par le jugement du tribunal de commerce de Lyon du 23 mai 2023. Ces créances ne seront pas remboursées en numéraire conformément à l'engagement pris par HBR Investment Group devant le Tribunal de Commerce de Lyon dans le cadre du plan de sauvegarde étant précisé que ces créances ne pourront être que capitalisées pendant l'exécution du plan.
- 360 163 € de créances assorties d'un engagement par HBR Investment Group auprès du Tribunal de Commerce de Lyon dans le cadre du plan de sauvegarde arrêté le 23 mai 2023 à les acquérir auprès de LIXXBAIL, étant précisé que ces créances ne pourront être que capitalisées.
- 110 045 € d'avances remboursables dans le cadre du contrat Ademe.

Les **dettes financières** s'élèvent à 1 215 000 €. Elles sont constituées de :

- 250 000 € d'emprunt obligataire ITTO - OCEANES dont les conditions sont détaillées ci-après :
Un nouveau contrat de financement d'un montant nominal maximal de 5 000 k€ sur une période maximale de 36 mois, par émission d'OCEANE-BSA, A été conclu le 6 novembre 2024 entre BOOSTHEAT et le fonds Impact Tech Turnaround Opportunities (« ITTO »), membre du groupe Alpha Blue Ocean, en vue de la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible par émission de 1 000 bons d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes d'une valeur nominale de 5 000 € chacune (les « OCEANE »), se décomposant en 20 tranches de 50 OCEANE chacune, assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCEANE et les BSA ensemble, les « OCEANE-BSA »). Le montant nominal total des OCEANE ainsi émises sera égal à 5 000 k€.
Une première levée de fonds de 250 K€ (240 K€ nets des frais de structuration) a été réalisée par le tirage de 1 tranche d'OCEANE-BSA donnant lieu à l'émission de 416 666 BSA et pouvant donner lieu à la création de 1 491 583 actions nouvelles en cas de conversion des OCEANE, sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce nouveau tirage serait de 0,24%.
Au 31.12.2024, Aucune OCEANE n'a été convertie.
- 965 000 € d'emprunt obligataire ITTO dont les conditions sont détaillées ci-après :

Les ORA sont comptabilisées à leur valeur nominale en emprunts et dettes financières au bilan de la société

La conversion des ORA se fait par émission à l'Investisseur, dans les deux (2) Jours de Négociation suivant la Date de Remboursement Considérée, d'un nombre d'Actions égal à la Commission de Remboursement divisée par la valeur nominale des Actions.

La Commission de Remboursement correspond à $(A/B - A/C) * D * (C/E)$, avec :

A = le Montant Nominal des ORA à rembourser

B = le Prix de Remboursement Théorique (95% du plus bas VWAP pendant une période de vingt (20) Jours de négociation précédant immédiatement la Date de Remboursement des ORA)

C = la valeur nominale des Actions

D = le cours de clôture de l'Action à la Date de Remboursement Considérée

E = le cours de clôture le plus bas pendant la période allant de la Date de Remboursement considérée jusqu'à la date de transfert effectif des Actions remises en paiement de la Commission de Remboursement

Il est par ailleurs précisé que le Prix de Remboursement des ORA sera conforme au prix minimum fixé par la délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2021 dans sa 31ème résolution, à savoir ne pourra en aucun cas être inférieur à la moyenne des VWAP pendant la période de trois (3) Jours de Négociation

précédant immédiatement la Date de Remboursement des ORA diminuée d'une décote maximale de 5%. Il ne sera en tout état de cause pas inférieur à la valeur nominale des Actions.

Le contrat de financement mis en œuvre en mai 2021 avec ITTO a pris fin en septembre 2024. A ce jour, ITTO détient un volume résiduel de 386 ORA émises par BOOSTHEAT d'un montant principal de 965 K€. Ainsi doté de nouveaux moyens financiers et d'une structure de coûts ultralégère, BOOSTHEAT doit être en mesure de couvrir ses besoins de financement à 12 mois et aura la faculté d'initier de nouvelles activités dans le futur. Sur l'exercice 2024, 310 obligations remboursables en actions (ORA) ont été émises au profit d'ITTO sur exercice d'autant de bons d'émission d'obligations remboursables en actions (BEORA), correspondant à un montant nominal de 775.500 euros ; et Sur l'exercice 2024, 436 ORA ont été remboursées à la demande d'ITTO, provoquant l'émission de 1.053.805.316 actions nouvelles (dont 305.065.799 actions au titre des pénalités de conversion).

Les dettes courantes sont de 2 248 200 € contre 2 049 784 € au 31/12/2023.

Ces dettes sont essentiellement constituées :

- De dettes fournisseurs 1 290 610€ contre 900 286€ au 31/12/2023
- De dettes sociales et fiscales 876 591 € contre 988 419 € au 31/12/2023

Commissaire aux comptes

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Le cabinet BM Audit a été nommé commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de six exercices (soit jusqu'à l'assemblée générale tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029) par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 juin 2024.

Contrôle des Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et du Code de commerce.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants - Franchissement de seuil

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants

La Société n'a été informée d'aucune opération réalisée sur ses titres au cours de l'exercice écoulé par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.

Franchissement de seuil

La Société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuils au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Annexes 2024

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 111 141,87 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 095 346,95 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/04/2025 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2016-07 du 4 Novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Pour l'application du règlement à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés en charges.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement font l'objet d'une activation via une production immobilisée. La société a opté pour cette méthode sur la base des critères d'activation suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'activation du projet de développement
- L'intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service
- La capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle
- La démonstration de la probabilité d'avantages économiques futures attachées à l'actif
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation corporelle
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Ces dépenses sont amorties linéairement sur 3 ou 5 ans compte tenu de la nature des éléments activés.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrit au bilan dont l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant une dépréciation est comptabilisée. Il est rappelé que conformément aux règles françaises en la matière, l'existence à l'actif du bilan des coûts de développement non encore amortis supérieurs au montant des réserves libres fait obstacles à la distribution de dividendes.

Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevet en cours de validité engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers sont intégrés à la production immobilisée en fin d'exercice.

Immobilisations corporelles

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements par dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions : 20 ans
- Agencement et aménagement des constructions : 10 ans
- Installations techniques : 5 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 ans
- Matériels et outillages : 5 ans

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées par des dépôts de garanties et des cautions. Ces immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisitions.

Les titres de participation figurent au bilan pour les valeurs d'apport ou à leur coût d'acquisition. Si la valeur d'usage, appréciée en fonction des performances des sociétés concernées, est inférieure à leur valeur brute, la provision correspondante est constituée.

Stock

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est inclus dans la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes de remboursement des obligations

Les valeurs mobilières de placement sont composées de comptes à terme (DAT) et sont valorisées au cours historique d'acquisition selon la méthode FIFO.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Janvier :

Boostheat, annonce la nomination de Stéphane LEDERMANN au poste de Directeur Général. Fort d'une carrière riche et variée, Stéphane Ledermann apporte une expertise unique qui renforcera le potentiel de développement de BOOSTHEAT.

Avec plus de 30 ans d'expérience dans des secteurs industriels et financiers, Stéphane LEDERMANN a démontré une solide capacité à conjuguer vision stratégique et leadership opérationnel. Trois expériences clés de son parcours illustrent parfaitement ses compétences et sa vision pour l'avenir de BOOSTHEAT :

1. Une solide expérience dans le **secteur industriel** : Stéphane LEDERMANN a occupé le poste de Directeur Général d'une entreprise spécialisée dans le découpage-emboutissage (Roche et Moreau) avant de rejoindre la Direction Financière de Delphi, l'un des principaux équipementiers automobiles nord-américains.
2. Un parcours remarquable dans le **Private Equity** : Durant cinq ans au sein d'un fonds suisse opérant en Europe (DEFI Gestion), Stéphane LEDERMANN a participé activement à l'analyse de 220 dossiers et a concrétisé 14 investissements stratégiques. Cette expérience lui a permis de développer une expertise approfondie dans l'analyse des thèses d'investissements, la gestion de capitaux et le financement de projets à fort potentiel.

3. Une capacité avérée à **lever des fonds** : En 2008, il a cofondé la start-up Smart Air, pour laquelle il a réussi à mobiliser des ressources financières privées en amorçage, et a structuré le financement d'un ambitieux programme de promotion immobilière en France, renforçant ses compétences en gestion de projets et en financement.

Dans ses nouvelles fonctions chez BOOSTHEAT, Stéphane Ledermann aura pour mission de définir et de mettre en œuvre une feuille de route stratégique ambitieuse. Celle-ci consistera à chercher la meilleure voie de valorisation des actifs technologiques de BOOSTHEAT (compresseur hybride et suite logicielle industrielle) tout en élaborant une nouvelle trajectoire pour l'entreprise. Cette dernière pourra inclure l'exploration de nouveaux territoires de croissance rentable, dans le respect des engagements de durabilité et d'innovation de BOOSTHEAT.

Malgré un premier refus de l'administration, le remboursement du crédit impôt recherche (CIR) 2023 d'un montant de 348 113 € a été encaissé par Boostheat le 23 Janvier 2025

Février :

Boostheat annonce avoir procédé à une levée de fonds de 150 K€ par le tirage de 1 tranche de 30 OCEANE, pour une valeur nominale de 150 K€, souscrite par Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO) dans le cadre du contrat conclu le 6 novembre 2024.

Cette levée de fonds est destinée à donner les moyens à la Société de définir et mettre en œuvre une feuille de route stratégique ambitieuse sous l'impulsion du nouveau Directeur Général (cf. communiqué de presse du 20 janvier 2025).

Cette émission d'OCEANE pourrait donner lieu à la création de 13 523 667 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce tirage seraient de 0,88%.

Les caractéristiques des OCEANE et l'impact dilutif de l'opération sont détaillés dans le communiqué de presse du 2 décembre 2024. Ces émissions ne donnent pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Le rôle du souscripteur initial est d'assurer à la Société une levée progressive de fonds. Il n'a pas vocation à conserver les titres et rester durablement actionnaire de la Société mais à les vendre progressivement sur le marché. Le tableau de suivi des ORA, des OCEANES et des actions en circulation est disponible sur le site Internet de la Société.

Avant le tirage annoncé ce jour, (i) l'émission d'ORA issue du contrat dont les caractéristiques et l'impact dilutif sont détaillés dans le communiqué de presse du 21 mai 2021, (ii) et l'émission d'OCEANE issue du contrat dont les caractéristiques et l'impact dilutif sont détaillés dans le communiqué de presse du 2 décembre 2024 a permis de lever 8 060 000 €, a donné lieu à la création de 2 106 216 300 actions nouvelles et pourrait encore donner lieu à la création de 90 725 806 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ces tirages est aujourd'hui de 0,07%.

Fin février Boostheat dévoile la première étape de sa nouvelle feuille de route préparée sous l'impulsion de Stéphane LEDERMANN, son nouveau Directeur Général.

Comme annoncé, le Conseil d'administration de BOOSTHEAT a confié à Stéphane Ledermann la mission de définir et de mettre en œuvre une feuille de route stratégique ambitieuse. Celle-ci consiste à chercher la meilleure voie de valorisation des actifs technologiques de BOOSTHEAT tout en élaborant une nouvelle trajectoire pour l'entreprise. Cette dernière pourra inclure l'exploration de nouveaux territoires de croissance rentable, dans le respect des engagements de durabilité et d'innovation de BOOSTHEAT.

La première étape de ce plan est centrée sur la valorisation des actifs développés depuis la création de la Société.

L'analyse approfondie du patrimoine technologique de la Société a conduit la nouvelle Direction à concentrer ses efforts de valorisation sur la famille de brevets la plus prometteuse, relative à la « compression hybride ». Cette innovation de rupture développée par BOOSTHEAT, sous l'impulsion de HBR Investment Group, tire pleinement parti

de l'association de l'énergie thermique et électrique pour une efficacité optimale et offre la possibilité de construire des architectures de compression innovante pour la création de produits avec des capacités variées de puissance.

L'enjeu de la nouvelle Direction est désormais de poursuivre et d'enrichir l'étude des différentes pistes de valorisation dans 3 directions :

1. Les fortes puissances : l'objectif est de sonder le potentiel et les opportunités de compresseurs hybrides développant des capacités en MW, au-delà des capacités actuelles testées en laboratoire (50 à 250 kW) ;
2. La méthanisation : dans le prolongement des négociations déjà engagées en 2024 avec des acteurs de la filière, BOOSTHEAT souhaite apporter son savoir-faire dans la valorisation du biométhane grâce aux atouts de la compression hybride (réduction de la consommation de gaz par rapport aux solutions conventionnelles) ;
3. Les datacenters : grâce à sa capacité démontrée en laboratoire à produire du froid négatif, la compression hybride de BOOSTHEAT disposerait d'un potentiel commercial dans le domaine stratégique du refroidissement des datacenters dont la demande exponentielle est tirée par les marchés du Cloud et de l'IA.

Dans ce cadre, les autres familles de brevets vont être abandonnées, ce qui permettra de réduire sensiblement les coûts. Le périmètre de la propriété intellectuelle protégeant la compression hybride sera également revu afin d'abandonner les territoires non stratégiques (Russie, Japon) et d'étendre à de nouveaux horizons potentiels (Inde).

Cette recherche de valorisation se fera dans un cadre financier strict afin de poursuivre les efforts entrepris depuis plusieurs mois pour réduire au maximum les besoins de trésorerie et le recours à des financements externes. Pour mémoire, le montant de la perte d'exploitation avait été divisée par plus de 2 à fin juin 2024, passant d'un rythme mensuel moyen d'environ 500 k€ au 1^{er} semestre 2023 à 235 k€ au 1^{er} semestre 2024.

BOOSTHEAT annonce également avoir fait l'objet d'une cyberattaque massive au cours de laquelle des données informatiques ont été cryptées dans le cadre d'une tentative d'extorsion de fonds (*ransomware*). La Société n'a nullement l'intention de payer et a déposé plainte auprès des autorités compétentes. A ce stade, certaines données ont été immédiatement récupérées grâce à un système de sauvegarde non affecté. L'activité n'est pas directement impactée mais la Société poursuit l'analyse des conséquences éventuelles.

Mars :

Boostheat, a réalisé deux levées de fonds sur le mois de Mars.

Une première levée de fonds de 150 K€ par le tirage de 1 tranche de 30 OCEANE, pour une valeur nominale de 150 K€, souscrite par Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO) dans le cadre du contrat conclu le 6 novembre 2024.

Cette émission d'OCEANE pourrait donner lieu à la création de 18 950 852 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce tirage seraient de 0,89%.

Avant le tirage annoncé ce jour, (i) l'émission d'ORA issue du contrat dont les caractéristiques et l'impact dilutif sont détaillés dans le communiqué de presse du 21 mai 2021, (ii) et l'émission d'OCEANE issue du contrat dont les caractéristiques et l'impact dilutif sont détaillés dans le communiqué de presse du 2 décembre 2024 a permis de lever 8 210 000 €, a donné lieu à la création de 2 110 792 950 actions nouvelles et pourrait encore donner lieu à la création de 153 488 335 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ces tirages est aujourd'hui de 0,07%.

Une deuxième levée de fonds de 150 K€ par le tirage de 1 tranche de 30 OCEANE, pour une valeur nominale de 150 K€, souscrite par Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO) dans le cadre du contrat conclu le 6 novembre 2024.

Cette émission d'OCEANE pourrait donner lieu à la création de 33 969 624 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce tirage seraient de 0,91%.

Avant le tirage annoncé ce jour, (i) l'émission d'ORA issue du contrat dont les caractéristiques et l'impact dilutif sont détaillés dans le communiqué de presse du 21 mai 2021, (ii) et l'émission d'OCEANE issue du contrat dont les caractéristiques et l'impact dilutif sont détaillés dans le communiqué de presse du 02 décembre 2024 a permis de lever 8 360 000 €, a donné lieu à la création de 2 178 135 335 actions nouvelles et pourrait encore donner lieu à la création de 338 627 222 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ces tirages est aujourd'hui de 0,23%.

Point sur la cyberattaque dont elle a été victime et ses conséquences.

Comme annoncé le 26 février dernier, BOOSTHEAT a fait l'objet d'une cyberattaque massive au cours de laquelle des données informatiques ont été cryptées dans le cadre d'une tentative d'extorsion de fonds (*ransomware*). La Société, qui n'a jamais eu l'intention de payer, a déposé plainte auprès des autorités compétentes et engagé un processus méticuleux d'analyse des conséquences éventuelles avec le soutien d'un cabinet spécialisé.

Aujourd'hui, BOOSTHEAT est en mesure d'annoncer qu'aucune donnée critique n'a été perdue, grâce à un système efficace de sauvegardes, et que les mesures nécessaires pour se prémunir d'une nouvelle attaque ont été prises.

Cette attaque est donc sans impact sur la famille de brevets la plus prometteuse, relative à la « compression hybride », sur laquelle la Société a prévu de concentrer ses efforts de valorisation dans le cadre de la feuille de route annoncée le 26 février dernier.

Avril :

Boostheat annonce que le Conseil d'administration a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de la Société.

Le nominal de l'action est réduit de 0,20 euro à 0,0005 euro. Le capital social de la Société, divisé en 74 237 770 actions, est, quant à lui, ramené de 14 847 554 € à 37 118,8850 €.

Etat de la participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la société ne détiennent, à la clôture de l'exercice, aucune action en nominatif pur.

Aucun titre de la Société ne fait l'objet d'une détention collective.

Filiales, participations et sociétés contrôlées

La Société ne détient aucune filiale et aucune participation dans d'autres sociétés et ne contrôle aucune autre société, à l'exception de :

SAS BOOSTHEAT FRANCE	
Numéro d'identification	842 462 947 RCS Lyon
Capital social	2 624 946 euros
Adresse du siège social	41-47, boulevard Marcel Sembat – 69200 Vénissieux
Participation	100%

L'activité a été présentée au point VI supra.

BOOSTHEAT GmbH*	Deutschland	
Capital social		25 000 euros
Participation		100%

L'activité a été présentée au point VI supra.

- Basé sur les comptes de 2023, les comptes 2024 n'étant pas encore disponibles.

Participations réciproques entre sociétés

La Société n'est pas en situation de détention de participations réciproques.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 997 970 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 645 409		13 638 041	7 368
Immobilisations corporelles	468 595	11 974	470 406	10 163
Immobilisations financières	3 008 660		28 221	2 980 439
TOTAL	17 122 664	11 974	14 136 668	2 997 970

Amortissements et provisions d'actif = 2 952 283 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 644 500	909	13 638 042	7 368
Immobilisations corporelles	299 260	35 959	327 514	7 704
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	2 937 211			2 937 211
TOTAL	16 880 971	36 868	13 965 556	2 952 283

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais établissement	6 700	6 700	0	de 1 à 3 ans
Conces.brev.lic.marq	668	668	0	5 ans
Instal.techn. et outillage	7 560	5 102	2 458	de 1 à 5 ans
Mat bureaux informatique	2 603	2 603	0	de 3 à 10 ans
TOTAL	17 531	15 072	2 458	

Etat des créances = 910 174 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	19 073		19 073
Actif circulant & charges d'avance	891 101	891 101	
TOTAL	910 174	891 101	19 073

Provisions pour dépréciation = 7 950 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	457 497		457 497		
Comptes de tiers	1 317 482		1 309 532		7 950
Comptes financiers					
TOTAL	1 774 979		1 767 029		7 950

Produits à recevoir par postes du bilan = 104 352 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	104 352
Disponibilités	
TOTAL	104 352

Charges constatées d'avance = 9 358 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 107 711 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	84 641 020	0,003	253 923
Titres émis	484 959 511	0.003	1 454 879
Réduction du nominal	569 600 531	0.0001	56 960
Titres émis	568 421 052	0,0001	113 802
Regroupement de titres	1 138 021 583	1	113 802
Titres émis	100 209	1.00	214 011
Réduction du nominal	214 011	0.2	42 802
Titres émis	216 286	0.2	86 059
Titres émis	108 258	0.2	107 711
Titres en fin d'exercice	538 555	0,2	107 711

Capitaux propres = -17 831 301 E

Libellé	Nb d'actions	Capital social	Primes d'émission	Report à Nouveau	Résultat	TOTAL CP
01/01/2024	84 641 020,00	253 923,06	1 788 728,87	19 166 738,09	0,00	21 209 390,02
Affectation du résultat 2023				-38 950 221,39		-38 950 221,39
Augmentation de capital sur conversion d'ITTO 08.01.2024-06.02.2024	484 959 511,00	1 454 878,53	-0,01			1 454 878,53
Augmentation de capital sur conversion d'ITTO 07.03.2024-25.03.2024	568 421 052,00	56 842,11	163 157,89			220 000,00
Augmentation de capital sur conversion d'ITTO 07.05.2024-29.05.2024	100 209,00	100 209,00	89 791,00			190 000,00
Augmentation de capital sur conversion d'ITTO 03.09.2024-09.09.2024	216 286,00	43 257,20	66 742,80			110 000,00
Augmentation de capital sur conversion d'ITTO 04.11.2024	108 258,00	21 651,60	8 348,40			30 000,00
Regroupement d'actions mai 2024	-1 137 907 781,00					0,00
Réduction du capital février 2024		-1 651 841,54		1 651 841,54		0,00
Réduction du capital août 2024		-171 208,80		171 208,80		0,00
Résultat de la période					-2 095 346,95	-2 095 346,95
31/12/2024	538 555,00	107 710,16	2 116 768,96	-17 960 432,96	-2 095 346,95	-17 831 301,79

Provisions = 0 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	914 879	436 086	914 879		436 086
TOTAL	914 879	436 086	914 879		436 086

Etat des dettes = 18 506 356 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 215 000		1 215 000	
Dettes financières diverses	15 043 156		15 043 156	
Fournisseurs	1 290 610	1 164 470	126 163	
Dettes fiscales & sociales	876 590	451 514	425 076	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	81 000	81 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	18 506 356	1 696 984	16 809 395	

Charges à payer par postes du bilan = 228 255 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	66 221
Dettes fiscales & sociales	81 034
Autres dettes	81 000
TOTAL	228 255

Annexes 2024 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 104 352 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rrr a obtenir/avoirs non recus	27 179
Etat produits a recevoir	77 173
TOTAL	104 352

Charges constatées d'avance = 9 358 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees avance	9 358
TOTAL	9 358

Charges à payer = 228 255 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs fact non parvenues	66 221
TOTAL	66 221

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes pour congés payés	4 427
Org.soc. charges à payer	1 970
Etat charges à payer	74 637
TOTAL	81 034

Autres dettes	Montant
Divers charge à payer	81 000
TOTAL	81 000

TABLEAU DES EFFECTIFS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Les effectifs

L'effectif moyen sur l'exercice 2024 est de 7.25.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Au 31.12.2024, l'effectif est de 1x salarié cadre.

L'indemnité de mise à la retraite est de 5553,87 €

Etant donné que son ancienneté est inférieure à 10 ans, il a été décidé de ne pas le provisionner au 31.12.2024.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31.12.2024, ci-dessous le tableau des engagements hors bilan,

Type de contrat	Type de biens	Valeur du bien (>5000 USD)	Date de début	Date de fin selon le contrat	Durée supérieure à 12 mois au 31/12/2024 ?	Montant loyer annuel	Montant engagement	CHARGE 2024	2025	2026	2027	TOTAL
LLD	meublé	oui	01/03/2019	01/03/2024	non	4829	0	805				0
crédit bail adossé	meublé	oui	01/06/2019	31/05/2024	non	3219	0	1341				0
crédit bail adossé	meublé	oui	01/09/2019	31/08/2024	non	2541	0	1694				0
crédit bail adossé	meublé	oui	01/12/2019	30/11/2024	non	13245	0	12142				0
crédit bail adossé	meublé	oui	01/01/2019	31/05/2025	oui	23489	9787	23489	9787			9787
crédit bail adossé	meublé	oui	01/01/2021	31/12/2024	non	6791	0	0				0
crédit bail adossé	meublé	oui	01/01/2021	31/12/2024	non	3858	0	0				0
crédit bail adossé	meublé	oui	30/04/2018	31/03/2027	oui	3135	7054	3135	3135	3135	784	7054

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Pour son exercice 2025, la Société estime son besoin de financement à 2,27 M€ lui permettant de couvrir (i) son budget de fonctionnement à 12 mois, (ii) l'apurement de ses différents passifs dans le cadre de la sauvegarde et des différents échéanciers négociés avec ses parties prenantes

Pour couvrir son besoin de financement la société peut notamment compter sur son contrat de financement en OCEANE avec son partenaire ITTO dont la capacité de financement résiduelle au 31 décembre 2024 s'élève à 4,8 M€. En complément de ce financement, la Société anticipe également sur son exercice 2025 le remboursement de créances de CIR au titre des exercices 2023 et 2025 pour un montant global de 0.5. M€

Sur la base de ces hypothèses du management, la Société n'anticipe pas à la date de publication de ce rapport d'incertitude sur sa continuité d'exploitation au titre de l'exercice 2025.

BOOSTHEAT

Société anonyme

40 Boulevard Henri-Sellier,

92150 SURESNES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

BOOSTHEAT

Société anonyme

40 Boulevard Henri-Sellier,

92150 SURESNES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société BOOSTHEAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOOSTHEAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 6 mai 2025

La commissaire aux comptes

BM Audit

Emilie VIRICELLE